

Cela étant, je ne suis pas personnellement favorable à genre de mesure pour aider les artistes. Il est toujours fort tentant, ce me semble, de dire qu'un groupe en particulier devrait faire l'objet d'un traitement de faveur sur le plan fiscal. Or, je vois autour de moi des députés qui ont déjà prétendu qu'on devrait accorder aux agriculteurs notamment des dégrèvements spéciaux parce que leur métier est d'une importance vitale pour la société puisqu'ils produisent les denrées alimentaires. Et on pourrait en dire autant des travailleurs sociaux qui s'occupent de ceux qui ont des problèmes psychiques ou sociaux . . .

M. Althouse: Des députés libéraux.

M. Fisher: . . . des médecins et des infirmières qui veillent sur la santé des gens et des enseignants et des professeurs qui élargissent nos horizons et assurent la formation de tous et de chacun. On peut donc dire de tous ces gens qu'ils jouent un rôle important, qu'ils ne sont pas uniquement occupés à gagner de l'argent. Ils donnent plus qu'ils ne reçoivent pour ainsi dire. On serait donc tenté de leur accorder un traitement de faveur sur le plan fiscal.

Bien entendu, si l'on commençait à dresser une telle liste, on trouverait de plus en plus de cas marginaux et la liste s'allongerait au point où éventuellement personne ne paierait plus d'impôt. Ce n'est pas une mauvaise idée, mais ce n'est pas vraiment réaliste. Nous sommes souvent tentés d'accorder des dégrèvements spéciaux à certains groupes de contribuables.

D'autre part, nous pouvons essayer d'obtenir le même résultat en utilisant une méthode plus pratique. Depuis quelques années, le gouvernement s'efforce de plus en plus d'accorder des subventions pour aider financièrement certains groupes de contribuables au lieu de se servir du régime fiscal.

M. McDermid: Favoritisme libéral!

M. Fisher: J'ai entendu mon bon ami et collègue, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), dire quelque chose et je tiens à lui signaler que les subventions accordées par le gouvernement de l'Ontario ont donné d'excellents résultats, en tout cas dans le domaine artistique. Le gouvernement de l'Ontario a accordé des subventions plutôt que des déductions d'impôt pour aider les artistes. D'ailleurs, le Conseil des arts de l'Ontario a sous bien des aspects fait œuvre de pionnier dans le domaine des subventions. Je me rappelle qu'au début des années 70, il avait mis au point le système suivant: Les subventions étaient versées directement aux auteurs canadiens par l'entremise des éditeurs canadiens, ce qui permettait d'aider le plus possible le groupe visé sans que celui-ci se sente redevable au gouvernement.

M. McDermid: D'où provient l'argent?

M. Fisher: Selon moi, les subventions sont d'habitude beaucoup plus souples que les concessions fiscales. Elles nous permettent de financer directement le groupe que nous voulons aider. Dans ce cas-ci, il s'agit des artistes. J'imagine qu'avant d'accorder une subvention, le gouvernement voudrait notamment connaître la nationalité du bénéficiaire. Il accorderait des subventions soit à des citoyens canadiens soit à des immigrants reçus et j'imagine qu'il voudrait aussi que les bénéficiaires fassent affaire avec des sociétés appartenant à des Canadiens. C'est ce que le gouvernement fédéral et les provinces s'efforcent de faire depuis dix ans lorsqu'ils accordent des subventions.

Artistes—créateurs—Impôt

En outre, il est beaucoup plus facile de demander des comptes à propos de subventions qu'à propos de concessions fiscales. Lorsque le gouvernement fait un octroi, on lui demande très souvent d'expliquer pourquoi il a accordé une subvention au bénéficiaire.

M. McCuish: Que dire d'Alastair Gillespie?

M. Fisher: Il y a quelque temps, nous avons eu un débat du même genre à la Chambre à propos des dons de charité. On avait à ce moment-là comparé les déductions d'impôt et les subventions. L'un des députés de Halifax s'était levé en agitant une annonce publiée dans un journal et avait demandé pourquoi un certain groupe avait reçu une subvention. Cela montre très bien ce que je veux dire. Les subventions sont faciles à identifier et l'on peut donc facilement demander au gouvernement d'en rendre compte.

Je tiens à signaler aux députés que M. Paul Audley du Canadian Institute of Economic Policy, un groupe de recherche privé établi ici même à Ottawa, exhorte dans un rapport le gouvernement à laisser tomber les exemptions fiscales et à accorder plutôt des subventions directes et des crédits d'impôt aux artistes parce qu'il trouve le système actuel de déductions trop vaste et trop vague.

Le député de Brampton-Georgetown veut également savoir, à juste titre, d'où viennent ces subventions. Je tiens à lui rappeler qu'il est beaucoup plus facile de contrôler les dépenses engagées pour des subventions que les dépenses fiscales. C'est là l'un des gros problèmes que posent les déductions d'impôt. Il n'y a aucune limite. Tous ceux qui tombent dans la catégorie générale peuvent en profiter.

Le député de York-Nord (M. Gamble) nous a fait une description colorée des problèmes que pose la définition d'une catégorie. Lorsque vous tombez dans une catégorie donnée, vous obtenez nécessairement la déduction prévue, alors que les subventions ne sont pas aussi floues. Ce sont des montants bien distincts et précis.

• (1610)

La meilleure façon d'étudier ce problème est d'imaginer dix personnes vivant dans une île déserte dont l'administration coûte \$100 au gouvernement. Si une personne demande une exonération d'impôt, alors les neuf autres devront payer ces \$100. Au lieu de payer \$10 chacune, elles en payeront 11 et quelque. Dans le cas d'une subvention, les personnes en question en discuteront entre elles et elles payeront toutes le même montant d'impôt. Elles établiront les priorités, et décideront s'il convient de prélever cette subvention sur les \$100, s'il vaut mieux augmenter les impôts ou s'il est préférable d'utiliser une autre méthode. En fait, elles peuvent même décider que le gouvernement de cette île déserte doit avoir un déficit.

En général, on s'apercevra que l'on a utilisé des subventions au lieu de déductions d'impôt dans ce domaine, car il est alors plus facile d'accorder l'argent à qui en a besoin. En fait, les subventions étant limitées, on peut beaucoup plus facilement savoir ce qu'elles coûteront. Il s'agit d'un montant bien déterminé qu'on a jugé pouvoir dépenser.